

*Objet du document: Définition de la Charte Ethique de la Cave.*

*Diffusion : Toutes parties prenantes*

Rédigée par : SQ

Vérifiée par : DG

Validée par : DG

Exemplaire :

## **1- La direction prend l'engagement fort d'agir avec éthique au cœur de l'entreprise et dans le périmètre de sa responsabilité sociétale**

### **\* Dans le domaine des Droits de l'Homme, la direction s'engage à :**

- Accomplir un devoir de vigilance visant à identifier, prévenir et traiter les impacts réels ou potentiels sur les droits de l'Homme
- Agir de façon à ne pas provoquer des situations présentant un risque pour les droits de l'Homme
- Promouvoir et respecter la protection du Droit international relatif aux droits de l'Homme et ne pas être complice de violation des droits de l'Homme
- Garantir le droit d'alerte en matière de respect des droits de l'Homme : en toute confidentialité et sans risque de représailles
- Aucune discrimination impliquant une distinction, une exclusion ou une préférence ayant pour effet d'annihiler toutes égalités des chances ou de traitement à l'encontre des employés, des partenaires des clients, des parties prenantes et de quiconque avec lequel une influence peut être exercée.
- Respecter les Droits civils et politiques : droit à la vie, le droit de vivre dans la dignité, le droit d'être protégé contre la torture, le droit à la sécurité de sa personne, le droit à la propriété individuelle, à la liberté et à l'intégrité de la personne ainsi que le droit à un procès en bonne et due forme, le droit d'être entendu équitablement, la liberté d'opinion et d'expression, le droit de réunion pacifique et de libre association, la liberté d'adopter et de pratiquer une religion, la liberté de croyance, l'absence d'immixtion arbitraire dans la vie privée, la famille, la résidence ou la correspondance, la protection contre les atteintes à l'honneur et à la réputation, le droit à l'accès aux services publics et le droit de participer à des élections.
- Respecter les principes fondamentaux et les droits au travail identifiés par l'Organisation Internationales du Travail (OIT) :
  - la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
  - l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
  - l'abolition effective du travail des enfants
  - l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **\* Dans le domaine des relations et des conditions de travail, la direction s'engage à :**

- Respecter les droits en matière de relation employeur/employé : travail juridiquement reconnu, garanti de l'égalité des chances, protection des données personnelles, relation et condition de travail équitable, collaboration avec les représentants du personnel sur les évolutions ayant un impact sur les salariés
- Assurer des conditions de travail conforme à la législation, la réglementation et la convention collective, assure des conditions de travail décentes qui permettent de concilier travail et responsabilités familiales
- Favoriser le dialogue social en reconnaissant l'importance des institutions et des structures de négociations collectives et en respectant le droit des travailleurs à faire valoir leurs intérêts.
- Elaborer et mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité au travail
- Favoriser le développement du capital humain en donnant accès au développement des compétences, à la formation et à l'apprentissage et en offrant des opportunités d'avancement sur une base d'égalité et de non-discrimination.

**\* Dans le domaine de l'environnement, la direction s'engage à :**

- Prévenir les risques de pollution résultant de ses activités en identifiant les sources de pollution et de déchets, en réalisant un suivi des sources de pollution, des consommations d'eau, de production de déchets et de consommation d'énergie. Des solutions de réductions des sources de pollutions sont mises en place.
- Mettre en œuvre des mesures d'économie des ressources en énergie et en eau, utiliser des matières recyclées, renouvelables, durables ou à faible impact lorsque cela est possible
- Etre acteur de l'atténuation des changements climatiques en identifiant les sources d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) et menant des actions de réduction des émissions de GES (écoconception, choix des équipements, choix du type de combustible, économie d'énergie)
- Agir en faveur de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la réhabilitation des habitats naturels

**\* Dans le domaine de la loyauté des pratiques, la direction s'engage à :**

- Lutter contre toute forme de corruption
- Mettre en pratique une politique responsable en interdisant l'abus d'autorité, les comportements de manipulation, d'intimidation et de coercition
- Favoriser une concurrence loyale en respectant la législation et la réglementation
- Promouvoir l'adoption et le soutien des principes et pratiques de responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur en adoptant une politique d'achat intégrant des critères éthiques, sociaux, environnementaux.
- Respecter les droits de propriété et du savoir traditionnel.

**\* Dans le domaine des questions relatives aux consommateurs, la direction s'engage à :**

- S'engager à mettre en œuvre des pratiques loyales en matière de commercialisation, d'information et de contrat afin de donner des informations sur les produits et services de manière compréhensible pour les consommateurs.
- Protéger la santé et la sécurité des consommateurs en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, en fournissant des produits et services sûrs pour les personnes, leurs biens et l'environnement.
- Contribuer à une consommation durable en prenant en compte le cycle de vie des produits et leurs chaînes de valeurs afin de réduire leurs effets néfastes sur la société et sur l'environnement.
- Etre à l'écoute des consommateurs afin d'améliorer sa satisfaction et réduire le niveau de réclamation
- S'engager à protéger les données et la vie privée des consommateurs en limitant la collecte des données personnelles aux informations nécessaires, en s'abstenant de divulguer, de rendre accessibles ou d'utiliser ces données à d'autres fins que celles spécifiées.
- Sensibiliser le consommateur à l'impact de ses choix de consommation sur les autres et sur le développement durable, sur la santé, la sécurité et les dangers des produits. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la consommation responsable et durable.

**\* Dans le domaine des communautés et du développement local, la direction s'engage à :**

- S'impliquer auprès des communautés locales afin de prévenir et résoudre les problèmes, de favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales.
- Etre acteur du développement socio-économique et culturel en promouvant l'éducation en particulier des groupes vulnérables, en participant à la protection et la conservation du patrimoine culturel de notre territoire.
- Etre moteur de développement des compétences et acteur du maintien des emplois sur le territoire.
- Partager un savoir spécialisé, un savoir-faire et une technologie de manière à promouvoir le développement du capital humain et la diffusion des technologies innovantes.
- Contribuer à la création de richesses et de revenus au sein de la communauté locale en favorisant les fournisseurs locaux, en assurant des avantages durable aux salariés, en répartissant de manière équilibrée les bénéfices de l'activité économique aux associés coopérateurs.
- Contribuer à la promotion de la santé, à la prévention des menaces pour la santé et des maladies.
- Investir dans la société en allouant des ressources dans des initiatives et programmes visant à améliorer les aspects sociaux de la vie de la communauté (achats locaux, projets culturels activités philanthropiques)

CET ENGAGEMENT DOIT ETRE RECIPROQUE AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES,  
TRAVAILLER ENSEMBLE EN RESPECTANT LA VIE PRIVEE ET LES DONNEES PERSONNELLES  
DE TOUS POUR UNE PROMOTION DE LA CITOYENNETE :

**2- Les salariés s'engagent à :**

- Respecter et appliquer l'éthique portée par la direction au cœur de l'entreprise
- Respect des personnes et des autres parties prenantes
- Agir avec intégrité
- Protéger le patrimoine de l'entreprise

**3- Nos fournisseurs :**

- Nos vigneronns associés coopérateurs s'engagent à respecter la politique qualité et la charte éthique de la coopérative
- L'ensemble de nos fournisseurs s'engage à répondre aux critères techniques, économiques mais aussi en matière de développement durable et d'éthique évalués tous les ans par notre entreprise.